



BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 134 Septembre 2010

Sommaire

Editorial

Procès 2.0 pour commissions avec dix zéros

Actualités

Le titre Sonatel en forte hausse à la BRVM

La CTOA dénonce l'instauration de la taxe sur les appels internationaux entrants

Baisse de 17% du trafic international en direction de la SONATEL

Essoufflement du marché des télécommunications en 2009

Les opérateurs de télécommunications appelés à contribuer à la lutte contre le SIDA

Demande de fermeture du site Sénégalagement.com

Lancement du programme national d'identification des chevaux avec des puces électroniques

Formation à distance de plusieurs milliers d'enseignants

Le CODESRIA renforce sa présence sur Internet et sur les réseaux sociaux

L'ARMP suspend le contrat entre Global Voice Groupe et l'ARTP

La Présidence de la république soustrait ses marchés du champ du Code des marchés publics

Politique

Mise en place du Comité national pour le passage de l'audiovisuel analogique au numérique

Le nigérien Abdoukarim Soumaila élu Secrétaire général de l'UAT

Infrastructures et services

Tigo lance une offre permettant de téléphoner gratuitement au-delà de trois minutes

L'interface Google Web Search désormais disponible en Wolof

Début de la construction du câble sous-marin en fibre optique Africa Coast to Europe (ACE)

Projets

La Douane burkinabè envisagerait d'utiliser le système de dédouanement Orbus

Lancement du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur

Lancement d'un projet de mobile banking appuyé par la coopération allemande en 2011

Appel pour la création d'une Alliance TIC forte au Sénégal (ATIC)

Appel pour la création d'une association de promotion des logiciels libres

Rendez-vous

Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (4-22 octobre 2010, Guadalajara, Mexique)

ICT4D 2010 (12 -14 octobre 2010, Cape Town, Afrique du sud)

* Procès 2.0 pour commissions avec dix zéros

Le procès intenté par Thierno Ousmane Sy, Conseiller spécial du Président de la République pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) contre Abdou Latif Coulibaly, Directeur de publication de l'hebdomadaire *La Gazette*, suite à sa mise en cause dans l'affaire des 20 milliards de FCFA de commissions qui auraient été versés pour l'attribution de la licence globale à Sudatel, restera sans doute dans les annales judiciaires sénégalaises comme le premier procès 2.0 ! En effet, outre le fait d'avoir attiré une foule considérable comprenant notamment nombre de personnalités comme Abdoulaye Bathily, Moustapha Niasse, Macky Sall, Jean-Paul Dias, Bara Tall, Cheikh Tidiane Gadio, Abdoulaye Elimane Kane, Talla Sylla, etc., ce procès a été couvert en direct grâce à l'utilisation des TIC avec un compte rendu quasiment en direct via le compte Twitter du journal en ligne *Pressafrik*, sans parler des interviews réalisées au Palais de justice par des reporters et postés dans la foulée sur le blogue *Sénégal Médias* sur lequel on pouvait également prendre connaissance des tweets de Pressafrik, visionner des vidéos contenant des interviews des parties en cause, voir différentes photos et écouter des reportages audio. De son côté l'Agence de presse sénégalaise (APS), après avoir consacré sa première dépêche de la journée à une revue de la presse sénégalaise intitulée « Le procès Latif Coulibaly-Thierno Ousmane Sy en attraction », a consacré pas moins de sept dépêches au procès entre 11h32 et 23h40, soit durant douze heures d'affilée, ce qui est tout à fait exceptionnel en terme de couverture d'un événement de cette nature. Les stations FM n'ont pas été en reste qui ont relayé l'information toute la journée de même que, dans une moindre mesure, les chaînes télévision privées. Les choses ne s'en sont pas arrêtées là puisque dans la salle d'audience, Abdou Latif Coulibaly a eu recours à un ordinateur portable pour soutenir son argumentaire et cerise sur le gâteau, dès le lendemain de l'audience, son mémorandum présenté, sous la forme d'une présentation Power Point et contenant notamment des fac-similés de courriers électroniques échangés entre les protagonistes de l'affaire, des reçus de transfert de fonds, etc., était disponible sur le Web ! Quoi de plus normal dirons certains que ce procès 2.0 portant sur le versement de commissions d'un montant de 20.000.000.000 de Francs CFA, excusez du peu, et mettant en scène le Conseiller spécial du Président de la République pour les NTIC dont le nom revient régulièrement, à tort ou à raison, dans tous les scandales qui secouent le monde des TIC depuis l'avènement du régime de l'Alternance en 2000, de l'affaire Sentel, pendante devant le tribunal du Centre international de règlement des différends liés aux investissements (CIRDI), à l'attribution de la licence globale à Sudatel en passant par les tentatives de vente des actions Sonatel détenues par l'Etat, sans oublier la fabrication des cartes d'identité numériques pour ne citer que les épisodes les plus connus du grand public pour avoir défrayé la chronique. Pour certains, Thierno Ousmane Sy doit cependant être considéré comme innocent puisqu'il n'a jamais été condamné par un tribunal dans aucune de ces affaires. Pour d'autres cet argument, juste dans son principe ne fait guère le poids face à autre principe qui veut qu'il n'y ait pas de fumée sans feu ! D'ailleurs, comme le rappelait malicieusement un juriste dans une discussion sur la question, Al Capone, le célèbre parrain de la mafia américaine, qui bien qu'ayant commis ou commandité des dizaines de meurtres et été « l'ennemi public numéro un » pendant des années n'avait jamais été condamné par un tribunal jusqu'au jour où il tomba pour une banale affaire de fraude fiscale ! Quelle que soit l'issue de ce procès, dont le délibéré a été renvoyé au 16 novembre 2010, il serait grand temps que la justice décide d'enquêter sérieusement et systématiquement sur ces scandales à répétition qui secouent le milieu des TIC en vue de nettoyer les écuries d'Augias dans un secteur qui joue un rôle moteur dans l'économie sénégalaise.

Olivier Sagna
Secrétaire général

Actualités

* Le titre Sonatel en forte hausse à la BRVM

A la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), le titre Sonatel, qui avait atteint la cote de 133.000 FCFA le 31 août 2010, après avoir clôturé à 134.000 FCA le 30 juillet 2010, a clôturé en forte hausse à la cote de 140.000 FCFA le 30 septembre 2010.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

* La CTOA dénonce l'instauration de la taxe sur les appels internationaux entrants

Dans une correspondance adressée au Directeur général de l'ARTP avec ampliation aux autorités sénégalaises, à la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Conférence des télécommunications ouest-africaines (CTOA) a condamné la hausse tarifaire induite par l'application du décret présidentiel instituant un système de contrôle et de tarification des appels internationaux entrants. LA CTOA dénonce le fait que le principe de pratiquer unilatéralement une augmentation du tarif de la communication internationale entrante avec les opérateurs internationaux, afin de récupérer dessus un montant à reverser à l'Etat, reviendrait à imposer indirectement une taxe gouvernementale sur le trafic international entrant et demande à ce que cette mesure ne s'applique pas dans l'espace communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle estime en effet qu'elle est d'une part contraire à la recommandation D140 de l'UIT-T qui demande que les quotes-parts de terminaison soient orientées vers les coûts afin de faire baisser les prix des communications et que d'autre part elle compromet les progrès réalisés grâce aux directives de l'UEMOA visant à instaurer un marché harmonisé des télécommunications, textes dont la philosophie est intégralement reprise par les Actes additionnels au Traité de la CEDEAO. Pour finir la CTOA exprime ses craintes que l'application de ce tarif de communication internationale ne se généralise dans l'espace UEMOA au détriment de ses habitants qui sont déjà parmi les plus pauvres dans le monde.

CTOA : <http://www.ctoa.sn/>

* Baisse de 17% du trafic international en direction de la SONATEL

Dans sa livraison n°742 du 1^{er} au 7 octobre 2010, l'hebdomadaire *Nouvel Horizon* indique que depuis la mise en œuvre de la taxe sur les appels internationaux entrants, il y a deux mois de cela, le trafic vers la SONATEL a connu une baisse de 17% avec pour conséquence un manque à gagner de 3,5 milliards de CFA.

* Essoufflement du marché des télécommunications en 2009

Selon un rapport de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), le développement du marché des télécommunications au Sénégal a connu un net ralentissement en 2009 avec une très faible croissance qui s'établit à 2,3% alors qu'elle était respectivement de 16,2 et 10 % en 2007 et 2008 et 1997 et 2007, ce secteur a connu une croissance moyenne de 18,7 % par an. Cet essoufflement s'explique principalement par la saturation du secteur de la téléphonie mobile, qui a été le principal moteur de la croissance dans les télécommunications ces dernières années.

ANSD : <http://www.ansd.sn/>

* Les opérateurs de télécommunications appelés à contribuer à la lutte contre le SIDA

A l'occasion du lancement, le 27 septembre 2010, de la plate-forme mise en place par Solidarité Info Santé (SIS/Afrique), les opérateurs de téléphonie exerçant au Sénégal ont été invités à

contribuer à la lutte contre le Sida en rendant gratuits les appels dirigés vers les lignes d'écoute de ce système, arguant notamment que la majorité des personnes vivant avec le virus du Sida sont issues de milieux défavorisés. En dehors des potentialités d'accès à l'information sanitaire qu'il offre, le un tel système est particulièrement indiqué puisqu'il garantit le respect des principes fondamentaux que sont l'anonymat, la confidentialité, le non jugement et la gratuité pour ceux qui y recourent. La plate-forme SIS/Afrique, dont le siège se trouve à Dakar (Sénégal) couvre actuellement le Bénin, le Burundi, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), le Niger et le Sénégal, a été financée par la Mairie de Paris.

Sida Info Service : <http://www.sida-info-service.org/>

* Demande de fermeture du site Sénégalaisement.com

Le 27 septembre 2010, à l'occasion des activités marquant la Journée mondiale du tourisme (JMT), des acteurs du tourisme sénégalais réunis à Ziguinchor ont accusé le site Internet « senegalaisement.com » de détourner les touristes de la destination Casamance, en publiant de fausses informations sur la situation sécuritaire prévalant en Casamance et demander sa fermeture. Le gouverneur de la région de Ziguinchor compte d'ailleurs saisir l'Agence de régulation des postes et télécommunications (ARTP) dans ce sens. Pour mémoire ce site qui est administré par Christian Costeaux a déjà fait l'objet d'une condamnation pour diffamation par le tribunal régional de Ziguinchor en janvier 2004 pour avoir diffamé Pascal Ehemba, propriétaire de l'Hôtel Kadiandoumagne à Ziguinchor, Solange Morin, propriétaire de l'hôtel Hibiscus au Cap Skirring et Robert Sagna, Maire de Ziguinchor.

* Lancement du programme national d'identification des chevaux avec des puces électroniques

Le 25 septembre 2010, le ministre de l'Elevage, Oumou Khaïry Guèye Seck, a procédé à la pose de la première puce électronique pour l'identification des chevaux en vue de mieux lutter contre le vol de bétail. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme national d'identification des chevaux mis en place avec le soutien du Maroc, et qui devrait concerner 500.000 chevaux. Chaque puce comporte un code unique et inaltérable dont la lecture se fait via onde radio (système RFID) avec un lecteur approprié. A terme, tout le cheptel sénégalais devrait être identifié afin de permettre l'identification de tout animal en tout temps et en tous lieux.

* Les coupures de la SENELEC menacent le hub du réseau panafricain de services en ligne

A l'occasion de la visite du Ministre des Technologies de l'information et de la communication, Fatou Blondin Ndiaye Diop, à la station terrienne de Gandoul, les techniciens indiens en charge du hub du réseau panafricain de services en ligne de télé-enseignement et de télé-médecine ont demandé à ce que ce dispositif sensible soit mis hors délestage par la SENELEC. En effet, les coupures intempestives d'électricité risquent d'endommager ce dispositif très coûteux qui par ailleurs permet la communication entre les 53 gouvernements africains.

* Formation à distance de plusieurs milliers d'enseignants

La Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation (FASTEF) a initié une formation à distance des enseignants qui concerne actuellement quelques 3081 auditeurs allant des vacataires aux professeurs contractuels des niveaux Baccalauréat, Licence et Maîtrise. Ces effectifs importants comparés aux 1500 candidats en présentiel, sont possibles du fait que 90% des enseignants en formation bénéficient d'une connexion dans leurs établissements scolaires. Durant la formation, les étudiants bénéficient d'un appui tout au long de leur acheminement : Internet (plate-forme d'enseignement à distance), tutorat, CD, textes imprimés ou fascicules (niveau Baccalauréat).

FASTEF : <http://www.fastef.ucad.sn/>

* Le CODESRIA renforce sa présence sur Internet et sur les réseaux sociaux

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), dont le siège est à Dakar (Sénégal), a depuis quelques temps renouvelé et diversifié ses moyens de communication en direction de la communauté de la recherche en sciences sociales en mettant en ligne une nouvelle version de son site web et en ouvrant une page Facebook (<http://fr-fr.connect.facebook.com/pages/CODESRIA/181817969495>) ainsi qu'un compte Twitter (<http://twitter.com/codesria>). Cette démarche lui permet de s'ajuster aux nouveaux usages et comportements des universitaires et chercheurs qui sont de plus en plus nombreux à utiliser les outils du Web 2.0.

CODESRIA : <http://www.codesria.org/>

* L'ARMP suspend le contrat entre Global Voice Groupe et l'ARTP

Par décision n° 119/10/ARMP/CRD en date du 8 septembre 2010, le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) statuant en commission litiges a suspendu le contrat dit de partenariat entre l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) et la société Global Voice Group S.A ayant pour objet l'assistance pour la mise en place d'un système de contrôle et de tarification des communications téléphoniques internationales entrantes au Sénégal.

ARMP : <http://www.arpmp.sn/>

* La Présidence de la république soustrait ses marchés du champ du Code des marchés publics

Aussitôt connue la décision de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) de suspendre le contrat liant l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) et la société Global Voice Group S.A pour le contrôle des appels téléphoniques internationaux entrants, les autorités se sont empressées de prendre le décret n° 2010-1188 du 13 septembre 2010 modifiant et complétant le décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 portant Code des Marchés Publics. Le prétexte invoqué est que la précédente mouture du Code des marchés public constituait « un frein indiscutable à l'action gouvernementale dans le cas d'urgence ». Dès lors « pour remédier à ces inconvénients et particulièrement pour des raisons de sécurité est-il apparu nécessaire de soustraire les marchés de la Présidence de la république et des ministères de souveraineté du champ du Code des marchés publics et de redéfinir les cas dans lesquels un marché par entente directe peut être passé ».

Politique

* Mise en place du Comité national pour le passage de l'audiovisuel analogique au numérique

Le 15 septembre 2010 le Premier ministre Souleymane Ndéné Ndiaye a mis en place le comité national pour le passage de l'audiovisuel analogique au numérique, placé sous l'autorité du ministre de la Communication et des Télécommunications et créée par l'arrêté ministériel n° 07593 en date du 26 août 2010. Le coordonnateur national du comité de coordination est Malick Ndiaye, expert en TIC et en management des médias, par ailleurs Coordonnateur de la Grappe TIC et téléservices de la Stratégie de croissance accélérée (SCA).

* Le nigérien Abdoukarim Soumaila élu Secrétaire général de l'UAT

Le Nigérien Abdoukarim Soumaila, Directeur des Nouvelles technologies de l'information au ministère de la Communication, des NTIC et de la culture, a été élu Secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications (UAT) le 24 septembre 2010 à Brazzaville (Congo), à l'issue de la réunion des ministres des pays membres de l'UAT. Elu pour un mandat de quatre ans des quatre prochaines années renouvelable une fois. L'UAT a été créée en 1977 comme

institution spécialisée de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans le domaine des télécommunications, en vue d'encourager le développement des infrastructures et services des technologies de l'information et de la communication.

UAT : <http://www.atu-uat.org/>

Infrastructures et services

* Tigo lance une offre permettant de téléphoner gratuitement au-delà de trois minutes

Le 27 septembre 2010, l'opérateur de téléphonie mobile Tigo a lancé un nouveau produit dénommé « Tigo Hapiness » qui autorise ses abonnés à téléphoner gratuitement entre eux au-delà de trois minutes de communication. En effet avec cette offre qui est valable au sein du réseau Tigo de 00 heures à 20 heures, seules les trois premières minutes d'une communication sont facturées, au tarif de 0,50 francs ou 1 franc la seconde selon la plage horaire, et le reste est gratuit, quelle que soit la durée de la communication, dans la limite d'une heure de conversation téléphonique.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

* L'interface Google Web Search désormais disponible en Wolof

Depuis le 15 septembre 2010, l'interface Google Web Search est disponible en Wolof sous grâce au travail accompli par une équipe de l'équipe de 45 volontaires dirigée par Mohamadou El-Hadj Nguer, Maître assistant à la section d'informatique de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences appliquées et technologie (SAT) de l'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB). Ce dernier est d'ailleurs l'administrateur d'un site entièrement en wolof intitulé Xibaaryi (Les nouvelles) auquel contribue notamment Arama Fall qui a publié, en 2002, un dictionnaire informatique trilingue français-anglais-wolof sous le titre Baatukaayu x@mtéef (lexique informatique). "Saytu ci Google" est accessible via la déclinaison sénégalaise de Google, Google.sn, opérationnelle depuis février 2006.

Google : <http://www.google.sn/>

Xibaaryi : <http://www.xibaaryi.com/>

UGB : <http://www.ugb.sn/>

* Début de la construction du câble sous-marin en fibre optique Africa Coast to Europe (ACE)

Orange a annoncé le début des travaux de construction du câble sous-marin en fibre optique Africa Coast to Europe (ACE) reliant la France à l'Afrique du Sud et qui permettra à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest d'accéder à l'Internet haut débit. La mise en service opérationnelle de ce câble, long de 17 000 km et d'un coût de 700 millions de dollars US, est escomptée pour le premier semestre 2012. Le système ACE qui desservira notamment comme la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria, fournira un débit de 40 Gbps dès sa mise en service et offrira une capacité totale potentielle de 5,12 Tbps.

Orange : <http://www.orange.com/>

Projets

* La Douane burkinabè envisagerait d'utiliser le système de dédouanement Orbus

Suite à la visite effectuée au Burkina Faso par le Directeur général des douanes, Mouhamadou Makhtar Cissé, accompagné d'Ibrahima Nour Eddine Diagne, Administrateur du Groupement Gaïndé 2000, la Direction générale des Douanes du Burkina Faso devrait acquérir le système Orbus pour la mise en place d'un guichet virtuel pour les formalités de pré-dédouanement.

* Lancement du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur

Le 23 septembre 2010, le Groupement Gaïnde 2000 a procédé au lancement officiel du pilote du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur au Sénégal. Ce projet, premier du genre en Afrique, vise à réduire les délais des formalités de 18 à 9 jours à l'horizon 2011. Au-delà, l'objectif est d'atteindre les standards des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de commerce électronique. Ce projet a été initié avec le soutien du Fonds pour le climat d'investissement en Afrique (ICF).

Gaïndé 2000 : <http://www.gainde2000.sn/>

* Lancement d'un projet de mobile banking appuyé par la coopération allemande en 2011

Afin d'améliorer l'accès des populations aux services financiers, particulièrement en milieu rural, la direction de la microfinance, appuyé par la coopération allemande (GTZ), devrait démarrer un projet « mobile banking » en 2011. Le projet qui devra être réalisé par un opérateur privé offrira des services tels le transfert d'argent, le paiement de factures, le dépôt et le retrait d'argent, le virement compte à compte, le virement inter-agences, le paiement marchand, la recharge mobile, la consultation de compte, etc.

* Appel pour la création d'une Alliance TIC forte au Sénégal (ATIC)

Des membres du secteur privé opérant dans le domaine des TIC ont récemment lancé un appel en vue de la création d'une Alliance TIC forte au Sénégal (ATIC) en direction des opérateurs économiques du secteur. Les principaux objectifs assignés à l'ATIC sont (1) l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux du secteur technologie de l'information et de la communication, (2) la constitution d'un cadre d'échange, de synergie et de solidarité entre ses membres, (3) la constitution d'une force d'initiatives et de propositions afin d'être un interlocuteur incontournable pour les pouvoirs publics et les partenaires au développement, (4) l'institution d'un pôle d'expertise de référence dans le secteur des nouvelles technologies, de l'information et de la communication et (5) l'assistance aux membres de l'organisation dans les domaines juridique, social et fiscal. Le formulaire d'adhésion en vue de l'organisation de l'Assemblée générale constitutive est disponible sur le site d'Osiris à l'adresse suivante : <http://www.osiris.sn/article5854.html>

* Appel pour la création d'une association de promotion des logiciels libres

A l'initiative de Mouhamadou M. Camara, un appel a été lancé pour la mise en place d'une association visant à la promotion, la démocratisation, la protection et la diffusion des logiciels libres au Sénégal. Dans le passé, il a existé une Association sénégalaise pour Linux et les logiciels libres (AS3L) ainsi qu'une Association sénégalaise des utilisateurs de Linux (ASUL) et une tentative de création d'une Fédération des utilisateurs de logiciels libres (FULL-Sénégal), initiatives qui malheureusement n'ont pas prospéré.

Blogue de Mouhamadou M. Camara : <http://mmkmou.blogspot.com/>

Rendez-vous

* Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (4-22 octobre 2010, Guadalajara, Mexique)

La prochaine Conférence de plénipotentiaires (PP-10) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) se tiendra du 4 au 22 octobre 2010 à Guadalajara (Mexique). A cette occasion, les Etats membres de l'UIT décideront du rôle futur de l'organisation et détermineront par là même sa capacité d'influencer et d'orienter l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le monde.

UIT : <http://www.itu.int/>

* ICT4D 2010 (12 -14 octobre 2010, Cape Town, Afrique du sud)

La première conférence international sur les technologies de l'information et de la communication pour le développement (ICT4D 2010) de déroulera du 12 au 14 octobre 2010 à Cape Town (Afrique du sud).

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)**

Osiris, septembre 2010.
